

En Benjamin(e) s, elles ne sont admises que lors des phases finales et uniquement sur un problème de table de marque.

Dans la cadre d'une réclamation, il est nécessaire que :

1- **Le capitaine en jeu** ou l'entraîneur réclamant :
- La déclare immédiatement à l'arbitre le plus proche au moment où le fait s'est produit.

a. Immédiatement si le ballon est mort est le chrono arrêté
b. Au 1^{er} ballon mort et chrono arrêté si le ballon est vivant au moment de la faute d'arbitrage supposée commise.

- **La dicte à l'arbitre dès la fin de la rencontre.**
- Signe la réclamation au **recto et verso** de la feuille de marque
- Fasse préciser par l'arbitre, au verso de la feuille, l'éventuel refus de signer du capitaine en **jeu adverse**.

Si le capitaine en jeu réclamant est disqualifié, l'entraîneur procédera aux formalités ci-contre.

2- Le capitaine en jeu au moment de la déclaration de la réclamation ou l'entraîneur adverse signe la feuille de marque au recto et au verso de la feuille de marque. Le fait de signer la réclamation ne constitue pas une reconnaissance du bien fondé de celle-ci mais atteste simplement de la prise de connaissance de son inscription.

3- le marqueur, sur les indications de l'arbitre, mentionne au recto de la feuille de marque qu'une réclamation a été déclarée. Il indique le score, le temps joué, l'équipe réclamante, le N° de maillot du capitaine en jeu au moment des faits de l'équipe réclamante et éventuellement le N° du joueur déclarant la réclamation, ainsi que le N° de maillot du capitaine en jeu de l'équipe adverse.

L'arbitre doit :

- Adresser le lendemain de la rencontre, un rapport circonstancié et détaillé portant sur les points précis faisant l'objet de la réclamation (utiliser les imprimés prévus à cet effet et dispo en téléchargement sur le site du CDNBB), ainsi que les rapports du 2^{ème} arbitre et des officiels de table.

- Faire appliquer les indications ci-dessus et ci-contre en ce qui concerne les signatures au recto et au verso de la feuille.

L'aide arbitre doit :

- Contresigner la réclamation

Rédiger un rapport circonstancié, personnalisé et détaillé immédiatement après la rencontre, portant sur les points précis faisant l'objet de la réclamation (utiliser les imprimés prévus à cet effet et dispo en téléchargement sur le site du CDNBB) et le remettre à l'arbitre.

EXCEPTION :

Lorsqu'une équipe visiteuse se présente avec plus de 5 joueurs, et que l'équipe recevant ne peut présenter plus de 5 joueurs, c'est l'équipe visiteuse qui devra obligatoirement fournir un membre de l'équipe pour officier sur la rencontre.

☞ Changement d'arbitre blessé :

En cas de blessure d'un arbitre ne lui permettant pas de reprendre la rencontre, son collègue continue seul à arbitrer cette dernière.

En cas de blessure d'un arbitre officiant seul une rencontre et ne pouvant reprendre, son remplacement est autorisé selon les dispositions définies en cas d'**absence d'arbitres désignés** ci- dessus.

☞ Joueur non entré en jeu :

Un joueur inscrit sur la feuille de marque qui n'est pas entré en jeu est considéré comme n'ayant pas participé à la rencontre. **Son nom devra être rayé** par l'arbitre si cela n'a pas été fait par le marqueur, à la fin de la rencontre, et avant la signature de la feuille par l'arbitre, même si une faute technique ou disqualifiante, commise durant la rencontre, figure à son compte. Celle-ci devra être inscrite au verso de la feuille.

☞ Joueurs arrivant en retard :

1) Les joueurs arrivant en retard, dont les noms sont inscrits sur la feuille de marque avant le début de la rencontre, peuvent participer à celle-ci.
Un joueur non inscrit sur la feuille de marque avant le début de la rencontre ne peut en aucun cas participer à celle-ci.

2) Les joueurs arrivant en retard, dont les noms sont inscrits sur la feuille de marque avant le début de la rencontre sans présentation de leur licence, peuvent participer à celle-ci. **ILS DOIVENT PRÉSENTER LEUR LICENCE OU UNE PIÈCE D'IDENTITÉ LORS DE LEUR ENTRÉE EN JEU**

☞ Vérification des licences :

1. Avant chaque rencontre, les arbitres doivent exiger la présentation de la licence des joueurs, entraîneurs et responsable d'organisation. **Les licences doivent avoir un photo récente du licencié.** En cas d'absence de photo, les participants à la rencontre devront justifier de leur identité à l'aide d'une des pièces suivante :

- Carte Nationale d'Identité
- Passeport
- Carte de Résident ou de Séjour
- Permis de Conduire
- Carte de Scolarité ou Professionnelle



COMITE DEPARTEMENTAL DU NORD DE BASKET BALL
COMMISSION DES ARBITRES ET O.T.M.

AIDE MEMOIRE

☞ Retard d'une équipe :

En cas de retard de l'une ou l'autre équipe, le délai du retard est le temps de durée de la rencontre. L'arbitre devra notifier le motif du retard au verso de la feuille.

Si l'équipe visiteuse arrive en retard pour des raisons indépendantes de sa volonté, et alors que toutes les dispositions ont été prises pour y remédier, **l'arbitre devra faire jouer la rencontre en le mentionnant au verso de la feuille.**

La rencontre retardée ne devra en aucun compte retarder le bon déroulement de la rencontre suivante.

☞ Insuffisance du Nombre de Joueurs :

Une équipe se présentant sur le terrain avec moins de cinq joueurs en tenue ne peut prendre part à la rencontre.

Après l'expiration d'un délai de 15 minutes, si l'une des équipes n'est pas prête à jouer dans la minute qui suit la mise en demeure par l'arbitre, le ballon est mis en jeu par l'arbitre par un entre deux dans le cercle central et l'arbitre siffle la fin de la rencontre.

L'arbitre consigne ensuite les faits au verso de la feuille de marque.

☞ Absence d'arbitres désignés :

1) En cas d'absence des arbitres désignés, ou de non désignation, le club recevant doit rechercher la présence d'arbitres officiels dans la salle, et n'appartenant pas aux clubs présents sur le terrain. Dans l'affirmative, l'arbitre le plus gradé sera l'arbitre et son collègue aide arbitre. A rang égal, on procède à un tirage au sort pour désigner qui sera l'arbitre et l'aide arbitre.

2) Si le club ne trouve toujours pas d'arbitres, celui-ci pourra chercher au sein des équipes présent. Là aussi le plus gradé devient arbitre et l'autre aide arbitre.

3) Si les solutions précédentes ne peuvent être appliquées, chaque équipes présente une personne licencié et un tirage au sort désignera l'arbitre et l'aide arbitre, sauf si un accord amiable intervient entre les capitaines pour désigner le directeur de la rencontre. Dans ce cas il n'y aura qu'un seul arbitre. **Ces arbitres ne pourront faire l'objet de réserves.**

Pour les catégories allant de Cadet (tes) et en dessous, tout document comportant une photo d'identité récente permettant d'identifier la personne peut être admis

2. **Les photocopies de licence, certifiées conformes par le CDNBB, sont uniquement autorisées pour les entraîneurs, dans les Championnat Départementaux et de District.**

☞ Rencontre perdue par défaut :

Si au cours d'une rencontre, le nombre de joueurs qualifiés devient inférieur à deux, le jeu sera arrêté par l'arbitre et la rencontre perdue par défaut pour cette équipe.

Si l'équipe gagnante par défaut menait à la marque, le score au moment de l'arrêt de la rencontre est acquis.

Si l'équipe gagnant par défaut était menée à la marque au moment de l'arrêt de la rencontre, le résultat sera de 2 à 0 en sa faveur.

☞ Abandon de terrain :

Toute équipe qui abandonne le terrain de jeu est considérée comme battue par forfait. Le résultat sera celui d'une rencontre gagnée par forfait, c'est-à-dire 2 à 0.

☞ Réserves :

1- Les réserves concernant le matériel ou le terrain doivent être signifiées à l'arbitre avant le début de la rencontre par le capitaine en **TITRE**.

2- Il en est de même pour la qualification d'un joueur. Toutefois, si un joueur absent mais inscrit sur la feuille de marque pénètre sur le terrain en cours de rencontre, des réserves sur sa qualification pourront être faites par le capitaine en titre plaignant immédiatement à la fin de la 1^{er} mi-temps si le joueur est entré en jeu au cours de la 1^{er} période, ou à la fin de la rencontre s'il est entré en jeu au cours de la seconde période de jeu.

3- L'arbitre doit inscrire les réserves au verso de la feuille de marque et donner connaissance au capitaine adverse qui pourra passer outre à ses risques et périls.

4- Les réserves doivent est contresignées par les arbitres et les deux capitaines en titre. Ils donneront lieu, de la part des arbitres, à un rapport circonstancié s'il y a lieu.

5- Si le capitaine adverse refuse de signer, le capitaine en titre de l'équipe plaignante le fera préciser par l'arbitre sur la feuille de marque.

☞ Réclamations :

Elles ne sont pas admises en Mini Basket .